

AG de la fédération faîtière de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisses à Lucerne

**Aerosuisse salue la décision du Parlement concernant l'imposition du carburant. Elle s'élève en revanche contre les coûts supplémentaires engendrés par la révision de la loi sur l'aviation**

Aerosuisse, fédération faîtière de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisses, salue la décision du Parlement concernant l'affectation des recettes provenant de l'impôt sur le carburant aérien au profit du secteur aéronautique. Lors de son assemblée générale du 25 septembre au Musée des Transports de Lucerne, la fédération a en revanche protesté contre l'augmentation massive des coûts qu'engendrerait pour les entreprises du secteur le projet de révision partielle de la loi sur l'aviation.

Paul Kurrus, président d'Aerosuisse, a souligné le fait que l'aéronautique est actuellement confrontée à la plus faible hausse de la demande depuis cinq ans en raison du ralentissement de la conjoncture économique. Le secteur doit simultanément faire face au prix très élevé du carburant. En conséquence, la sphère politique est instamment priée de créer des conditions générales propices à l'épanouissement de ce secteur économique extrêmement important.

**Le Parlement renforce la compétitivité de l'aéronautique**

Dans ce contexte, la décision prise par le Parlement lundi dernier ne peut qu'être saluée : le financement des missions des agents de sûreté à bord des avions de ligne proviendra comme jusqu'à présent des impôts généraux. Aerosuisse affirme que le Conseil des États, et précédemment le Conseil National, ont par-là même contribué au renforcement de la compétitivité de la place aérienne suisse.

Il s'agit concrètement de près de 60 millions de francs, prélevés sur les vols intérieurs dans le cadre de l'imposition sur les huiles minérales et jusqu'à présent versés dans les caisses de l'État pour financer essentiellement la construction de routes. La modification de l'article 86 de la Constitution fédérale permet qu'une partie des sommes versées – estimée à près de 44 millions de francs – soit reversée au bénéfice de l'aéronautique et allouée au financement de mesures de sécurité ou de protection de l'environnement.

**La révision de la loi sur l'aviation, facteur de coûts**

Paul Kurrus a en revanche souligné le fait que le Conseil fédéral avait encore oublié les bonnes résolutions prises dans le rapport sur la politique aérienne de 2004 : Au lieu d'alléger le secteur, le Conseil fédéral tente de lui imposer d'énormes charges supplémentaires dans le cadre de la révision partielle de la loi sur l'aviation. Il y a deux ans, lors de délibérations portant sur la révision de la loi fédérale sur les redevances et taxes dans le domaine du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), le Parlement s'était clairement opposé à des redevances et taxes supplémentaires. Le Conseil fédéral fait une nouvelle tentative pour alléger le budget fédéral au détriment de l'aéronautique. À elle seule, la nouvelle taxe de surveillance envisagée se traduirait

par une dépense supplémentaire de 18 millions de francs pour la place aérienne suisse. Aerosuisse proteste violemment contre cette hausse de coûts démesurée.

Paul Kurrus regrette également que l'article portant sur l'encouragement à la relève soit supprimé de la loi sur l'aviation. Il n'y a que 14 ans, la Confédération investissait encore 25 millions de francs par an pour la formation du personnel de l'aviation. On peine aujourd'hui de plus en plus à pourvoir certains postes en personnel qualifié. En raison de cette pénurie de personnel, la place aérienne n'est selon Paul Kurrus pas en mesure d'exploiter pleinement ce potentiel économique. Partant de cette constatation, l'État devrait prendre en considération son devoir de formation dans l'aviation civile, conformément aux intentions exprimées dans le rapport sur la politique aérienne.

### **Aerosuisse Aviation Award pour SWISS**

L'« Aerosuisse Aviation Award » est décerné cette année au personnel de Swiss International Air Lines « pour son grand mérite dans la création et l'évolution d'une compagnie aérienne très importante pour la place aérienne et économique suisse ». Christoph Franz, CEO de SWISS, s'est vu remettre cette distinction en présence de membres du personnel navigant (pilotes et flight attendants) et du personnel au sol.

Dans son hommage à SWISS, Dieter Neupert, vice-président d'Aerosuisse, a insisté sur le succès du redressement de la compagnie qui lui a permis de se hisser au rang des compagnies les plus rentables et les plus performantes. Sa croissance lui confère la possibilité de créer de nombreux emplois et d'envisager l'extension de son réseau de lignes, ce dont profitent à la fois les fournisseurs, les entreprises de maintenance et la place économique suisse.

### **Changements au sein du comité de la fédération**

Markus Seiler, représentant des compagnies charter, et Leon Hustinx (aviation d'affaires) se sont retirés du comité d'AEROSUISSE. Axel Deich (aérospatiale), Daniel Gaus (assurances), Bernd Kessler (entreprises de maintenance) et Adrian Melliger (sociétés de services au sol) l'ont intégré. Ayant doublé en 10 ans, l'effectif des membres d'AEROSUISSE est passé à 140 entreprises aéronautiques et aérospatiales.

---

AEROSUISSE, fédération faitière de l'aéronautique et de l'aérospatiale, a été fondée en 1968. La Fédération assure la défense des intérêts de l'aviation civile et de l'aérospatiale suisses et le maintien à long terme de leurs conditions d'existence. AEROSUISSE participe notamment à la conception des bases juridiques dans le domaine de la navigation aérienne et de l'aérospatiale. Elle regroupe désormais près de 140 entreprises et organisations telles que des compagnies aériennes régulières et charter, les aéroports nationaux et les aérodromes régionaux, des entreprises de services au sol, le contrôle du trafic aérien, des entreprises de maintenance, des constructeurs d'avions et des fabricants de composants aéronautiques, des entreprises aérospatiales, des écoles de pilotage, des prestataires de services étroitement liés au secteur aéronautique ainsi que toutes les associations aéronautiques et aérospatiales déterminantes que compte la Suisse.

---

**Contact: Paul Kurrus, ancien conseiller national, Président d'AEROSUISSE,  
téléphone 061 582 35 12**